

Corrigé dissertation : faut-il respecter les lois ?

Introduction

L'expression "faut-il" peut renvoyer à au moins deux formes de nécessité : une nécessité quasiment physique (respecter par peur du gendarme, pour sauver sa vie ou au moins sa liberté) ou un devoir moral (respecter parce qu'on reconnaît le bien fondé de la loi, sa justesse).

Le terme "lois" est d'emblée ambigu en ce qu'il peut renvoyer à la fois aux lois de la nature (lois physiques : gravitation universelle, principe de l'action-réaction) et aux lois juridiques et morales (celles que l'homme établit).

Les lois de la nature (à ne pas confondre avec la loi naturelle qui reste une hypothèse) s'efforcent d'expliquer de manière transparente les phénomènes de la nature par une formule générale explicative. Ces lois relèvent du fait, elles résultent d'une étude a posteriori des phénomènes de la nature et sont de l'ordre de l'être : la nature ne nous laisse pas le choix de ses lois. En ce sens, la question du droit n'intéresse pas les lois de la nature : s'agissant des lois de la nature, il est impossible de distinguer entre l'être et le devoir-être, entre ce qui est et ce qui doit (ou devrait) être. Par suite, la question du respect des lois de la nature ne se pose pas vraiment : on peut les mentionner mais il ne faut surtout pas s'y attarder ou y consacrer une partie entière. Les lois de la nature **n'engagent en aucun cas la liberté de l'homme** et la question de leur respect ne se pose pas vraiment.

Les lois juridiques ou morales ne relèvent pas d'un déterminisme naturel : quand bien même il existerait un droit naturel, il reste possible de ne pas le respecter (même si le droit naturel interdit, par exemple, le meurtre, je peux néanmoins tuer). Ces lois concernent les relations humaines, leur organisation. Elles règlent la façon dont l'homme use de sa liberté par sa volonté ou son désir. Ces lois sont susceptibles d'être respectées ou non et chacun ne sait pas toujours immédiatement ce qu'il doit faire. En ce sens, il est possible ici d'établir une distinction entre **le droit et le fait, entre le devoir-être et l'être** : dès lors que l'homme dispose d'une liberté, il devient capable de différencier entre ce qui est et ce qui devrait être.

Vous pouvez distinguer entre d'un côté "respecter les lois" et de l'autre, "obéir aux lois". Le respect semble avoir d'emblée une connotation morale et par suite, respecter les lois impliquerait d'en reconnaître le bien-fondé. Pour autant, il est possible d'obéir aux lois (par peur du gendarme, par intérêt) sans nécessairement les respecter ou en reconnaître le bien fondé. Le respect renvoie au fait de considérer quelqu'un ou quelque chose avec déférence, à accorder une certaine valeur à quelque chose. L'obéissance, au contraire, renvoie à l'idée de soumission, au fait de se conformer à qui est ordonné ou défendu sans nécessairement avoir d'égard envers ce à quoi on obéit.

Bref, le sujet invite à s'interroger sur le bien-fondé d'une obéissance sans réserve aux lois, ou au contraire, sur la possibilité **de fonder, en raison, une forme de**

droit de résistance aux lois en vigueur. Reste à savoir au nom de quoi, on pourrait se permettre de ne pas respecter les lois et en conséquence, de mettre en danger l'équilibre de la société et la paix civile et peut-être d'aggraver la situation de violence à laquelle on dit résister. **Faut-il manifester une certaine défiance à l'encontre des lois reçues ?** Mais dans ces conditions, y a-t-il d'autres lois qu'il faudrait écouter ou pourrions-nous ne pas respecter les lois simplement en nous fiant à notre raison ou à notre intérêt ?

1 L'obéissance à la loi est une nécessité pratique

a) Le statut de l'homme sans loi : les contradictions de l'état de nature selon Hobbes

Pour s'interroger sur la nécessité de l'obéissance à la loi, il faut d'abord se demander ce qu'il en est de l'homme avant la loi, de l'homme en l'absence de lois : c'est l'hypothèse de l'état de nature, fiction rationnelle utilisée notamment par Hobbes. Davantage qu'une origine qui serait inévitablement invérifiable, l'état de nature représente une possibilité permanente : que se passe-t-il quand les lois ne sont plus obéies ou si peu que leur existence même est remise en question ?

C'est la situation qu'a connue Hobbes pendant la première révolution anglaise que les Anglais ont baptisé "the civil war" et qui a conduit à la décapitation du roi Charles 1^{er} d'Angleterre en 1649. Les hommes sont confrontés à une situation éminemment précaire et représentent les uns pour les autres une menace permanente. A l'état de nature, il n'y a ni bien, ni mal mais seulement du bon et du mauvais (ce qui est bon pour l'un peut être mauvais pour l'autre et réciproquement), ni juste ni injuste.

b) L'obéissance à la loi : une nécessité issue de la peur commune du Léviathan

La précarité, l'instabilité et le danger permanents qui règnent à l'état de nature (selon Hobbes, il en sera tout autrement chez Rousseau) rendent nécessaire le pacte de soumission à un tiers, homme ou assemblée qui décidera de la loi. C'est ainsi la loi elle-même qui devient le critère permettant de distinguer d'une part entre le légal et l'illégal et d'autre part le juste et l'injuste : le juste se résout dans le légal et il n'y a de juste que ce que la loi dit être légal.

L'obéissance s'impose d'elle-même à tous par une peur commune du Léviathan : les hommes ont cédé leur liberté naturelle mais jouissent après le pacte d'une liberté, certes limitée par ce que dit la loi, mais réelle. L'ordre naît d'une obéissance commune aux lois du Léviathan laquelle trouve son origine dans la peur du gendarme. L'obéissance se fait alors davantage par contrainte que par obligation.

c) Obéir aux lois de son pays

Cependant, l'obéissance n'implique pas nécessairement le respect : on peut obéir à une loi qu'on ne respecte pas, qu'on ne reconnaît pas comme bien fondée et juste. Mais si on ne reconnaît pas une loi comme juste et bien fondée, peut-on s'autoriser à ne même pas lui obéir ?

Ne pas obéir à la loi de son pays revient à prendre le risque d'un désordre. Notre connaissance de ce qu'il en serait de la vraie justice est-elle telle qu'elle nous permette de nous arroger un droit de désobéissance ? Si, en effet, nous ne savons pas ou ne pouvons pas savoir ce qu'il est de la vraie justice, alors, nous n'avons pas d'autre choix que d'obéir aux lois de notre pays. Certes, les plus habiles reconnaîtront bien que la loi n'est pas fondée, qu'elle ne s'appuie en général que sur une usurpation originaire. Néanmoins, dès lors qu'à l'instar de Pascal, on reconnaît dans la paix le souverain bien, alors nous n'avons pas d'autre choix que d'obéir aux lois de notre pays même si nous ne les respectons pas. Une sédition ne ferait que remplacer une usurpation par une autre usurpation : la loi est loi et rien davantage.

On peut alors distinguer entre le juste et le légal et reconnaître qu'en l'absence d'une connaissance de ce qu'il en serait de la vraie justice (divine chez Pascal), nous devons obéir aux lois de notre pays et nous contenter du légal.

Peut-on pourtant se contenter de cette réponse ? L'obéissance sans réserves aux lois de son pays ne risque-t-elle pas de nous conduire à obéir à des lois iniques voire insupportables ? S'il faut toujours sans réserves obéir aux lois de son pays, alors il faut obéir à une loi qui autorise la ségrégation, l'esclavage, le meurtre.

2 Les dangers d'une obéissance aveugle aux lois en vigueur

Si la solution proposée par Hobbes et dans une moindre mesure pas Pascal est insatisfaisante, comment distinguer entre une loi à laquelle on serait tenu d'obéir et une loi à laquelle on pourrait se permettre de désobéir ?

a) les apories du positivisme juridique

Le positivisme juridique conteste la possibilité qu'il existe hors des lois positives (des lois en vigueur) des notions de juste et d'injuste. Les lois ne définissent que ce qui relève du juridique et sont, en ce sens, totalement indépendantes du champ éthique. Dès lors que les lois s'organisent selon un système rationnel et hiérarchisé (constitution, loi-cadre, loi, décret...), elles sont légitimes et s'imposent de droit à tous. Peu importe le contenu de la loi, tant que la structure générale est rationnelle et la loi fondamentale (constitution) acceptée, alors il faut la respecter.

Pb : le positivisme juridique représenté en particulier par Kelsen (Théorie pure du droit - voir manuel) rencontre ses limites dans la mesure où il rend légitime n'importe quel contenu. A la limite, un groupe de brigands peut également définir un champ juridique et un système rationnel de lois (c'est sans doute le cas de certaines mafias). Tout système totalitaire ou autoritaire est également susceptible de s'organiser selon un système de lois qui satisfait aux conditions décrites par le positivisme juridique. **Soutenir le positivisme juridique revient à soutenir que n'importe quel contenu peut valoir loi et être considéré comme juste.**

b) la loi en tant qu'elle est positive peut contredire une loi dite naturelle ou surnaturelle

Cependant, si les lois en vigueur dans un pays, les lois positives ne définissent que le champ juridique, elles peuvent **contredire des lois qui seraient naturelles** (à distinguer des lois de la nature) ou des lois qui seraient surnaturelles. L'exemple classique est celui d'Antigone qui refuse d'obéir aux lois de la cité non pas en raison de son intérêt (elle risque la peine de mort, il reste donc totalement contre son intérêt de désobéir aux lois de la cité) pour obéir aux lois des dieux. Elle invoque donc des lois surnaturelles pour s'arroger le droit de désobéir aux lois de la cité. Il faudrait alors distinguer entre un droit positif et un droit naturel voire surnaturel. Toutefois, les hommes **présentent une certaine tendance à qualifier de droit naturel le droit auquel ils sont habitués ou le droit qui favorise leur intérêt.**

De même, dans la mesure où le **droit naturel ne s'impose pas comme une nécessité** au même titre que les lois de la nature, il subsiste la question de savoir comment on pourrait reconnaître un tel droit. Si chacun désobéit aux lois positives au nom d'un droit naturel ou d'un droit surnaturel différents, il risque de se produire une guerre de dieux ou une guerre des morales.

Si le droit positif ne s'impose plus sans réserves, il peut s'ensuivre un désordre menaçant de dissoudre jusqu'à la société elle-même. On peut bien arguer que **certaines lois positives sont injustes ou iniques**, encore faudrait-il savoir comment les reconnaître.

c) Une obéissance sans réserve absout l'homme de ses actes

Outre que l'obéissance sans réserves à la loi positive menace de nous conduire à obéir à des lois injustes, elle risque également de nous absoudre de nos actes : si l'homme obéit aveuglément à la loi positive, alors il peut avancer qu'il n'est plus totalement responsable de ses actes. "Ce n'est pas moi, c'est la loi."

C'est l'un des arguments employés par Rousseau à l'encontre du pacte d'esclavage (Contrat Social, I, 4). Rousseau conteste la légitimité du pacte d'esclavage où l'homme renonce à sa liberté de se gouverner lui-même en tant qu'il détruirait la possibilité même d'une action morale. Pour agir moralement, il faut être libre de se gouverner soi-même : si l'homme est mû par un déterminisme radical, alors il n'est pas responsable de ses actes. C'est la raison pour laquelle certaines personnes sont jugées irresponsables pénalement : leur maladie (mentale en général) les a conduites à bafouer la loi et elles ne peuvent être tenues responsables de leurs méfaits.

Cependant, si l'obéissance aveugle aux lois positives risque de nous conduire à accomplir des actes injustes ou de nous dessaisir de notre responsabilité, comment savoir à quelles lois nous serions tenus d'obéir et à quelles lois nous pourrions nous permettre de désobéir ?

Peut-on prétendre n'obéir qu'à soi-même et déterminer soi-même ce qu'il en est d'une loi juste ou d'une loi injuste ? **Bref, peut-on justifier un droit de résistance ?**

3 Comment reconnaître la loi à laquelle on devrait obéissance ?

Désobéir à la loi peut sembler nécessaire dans certains cas. Néanmoins, la désobéissance menace également toujours de remettre en cause le fonctionnement de la société voire de la dissoudre. Elle peut aussi aggraver une éventuelle situation de violence contre laquelle elle voudrait résister.

a) Distinguer entre les régimes injustes et les lois injustes

Avant de nous intéresser au critère permettant peut-être **de distinguer de reconnaître une loi injuste**, il convient de distinguer entre les régimes injustes et les lois injustes. Qu'un régime soit considéré comme légitime n'implique pas nécessairement que toutes les lois édictées dans le cadre de ce régime soient également justes ou considérées comme telles.

On peut par exemple arguer que le mode de scrutin président à l'élection des sénateurs en France risque de compromettre l'égalité des citoyens. Les sénateurs sont élus par un collège de grands électeurs composés des députés, de conseillers généraux et régionaux, des maires et de certains conseillers municipaux. Un tel mode de scrutin conduit à une surreprésentation des campagnes : un citoyen d'une grande ville sera moins bien représenté qu'un citoyen d'une campagne.

L'exemple de Socrate refusant d'opter pour la fuite alors qu'il était condamné à mort est éclairant. Son argument est le suivant : il dispose de la possibilité de fuir et d'échapper à sa condamnation à mort, considérée comme injuste mais refuse de s'exiler. Il argue qu'en fuyant, il mettrait en péril les lois de la cité au sein de laquelle il a été élevé et grâce à laquelle il a pu devenir précisément Socrate. Les hommes ont mal appliqué des lois qu'il estime juste au sein d'un régime considéré comme légitime mais désobéir à une décision de justice reviendrait à commettre une injustice encore plus grande et menacerait l'organisation politique athénienne dans ses fondements. C'est pourquoi, il refuse l'exil.

On peut en conclure qu'au sein d'un régime considéré comme juste et légitime, le respect des lois s'impose : face à une loi injuste, il faudrait alors tenter de changer la loi dans le cadre de la loi faut de quoi, c'est l'ensemble de l'édifice qui serait menacé.

b) Que faire face à un régime injuste ?

Mais si ce n'est pas une loi en particulier qu'on considère comme injuste mais l'ensemble du régime qui semble totalement illégitime, a-t-on pour autant le droit de désobéir à la loi ? Comment changer la loi dans le cadre de la loi alors même que l'ensemble de l'édifice paraît compromis et foncièrement injuste ?

Dès lors qu'on part du principe que l'Etat est instauré pour maintenir non seulement la paix civile mais également le respect des droits fondamentaux de l'être humain (liberté et égalité), il est possible de soutenir qu'un droit de résistance devient légitime à partir du moment où l'Etat déroge à son rôle. Déjà chez Hobbes, un droit de résistance est justifié à partir du moment où l'Etat menace ma vie. Pour autant, ce droit est individuel et en aucun cas, une résistance collective ne peut être envisagée.

Cependant, si on fonde l'idée des droits de l'homme et notamment l'idée de la séparation des pouvoirs (qui trouve son origine chez Locke), alors il devient possible de définir les critères permettant de distinguer un Etat légitime d'un Etat tyrannique. Dans son Traité du gouvernement civil, Locke fonde l'Etat sur la nécessité de trouver un tiers impartial (et non tout puissant) permettant de régler les différends entre les hommes. Si dans l'Etat, les pouvoirs sont confondus (par exemple, si l'exécutif empiète sur le judiciaire), alors il y a tyrannie. Il ne subsiste, en effet, plus de tiers impartial (le prince devient juge) et l'homme se retrouve dans la même situation qu'à l'état de nature face à l'Etat. Dans ces conditions, il y a à la fois un droit de désobéissance et un droit de résistance violente (on pouvait distinguer entre les deux).

c) Garder la possibilité d'universaliser son action

Qu'on respecte ou non les lois, il doit être possible d'universaliser sa loi : si chacun agit selon sa raison et non selon ses intérêts, alors ses décisions devraient pouvoir être celles de tout homme raisonnable. En ce sens, la loi deviendrait injuste à partir du moment où il ne serait plus possible de l'universaliser, c'est-à-dire de la considérer comme légitime pour tout homme raisonnable. Pour juger une loi injuste, je dois me défaire de toutes mes particularités et faire comme si je ne connaissais pas ma position dans la société (riche, pauvre, décideur, exécutant) et être capable de considérer que cette loi vaudrait quelle que soit ma condition. Si une loi ne peut pas être universalisée, peut-être est-elle injuste et avons le droit d'y désobéir.

La désobéissance ne peut se résumer à une lutte d'intérêts et en désobéissant, il faut être conscient qu'on prend le risque de provoquer une violence encore plus grande. Néanmoins, il devient difficile de justifier des lois iniques dès lors qu'on décide en conscience en tant qu'être humain raisonnable.

Comment, en effet, justifier l'esclavage ou la ségrégation si on décide comme si on ne connaissait pas notre position dans la société ? Comment contester les droits de l'homme si on décide indépendamment de ses intérêts particuliers ?

Se demander s'il faut respecter les lois revient à se demander s'il faut préférer un désordre à une injustice. La déclaration des DH et du citoyen de 1789 reconnaît un droit de résistance à l'oppression.